

République Française
Département : SAONE-ET-LOIRE
Arrondissement : Mâcon
VINZELLES - COMMUNE

Séance du jeudi 08 janvier 2026

Délibération N° DE_001_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	9	13
Date de la convocation : 02/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : ajournée		

Le huit janvier deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL), sous la présidence de Yves ANDREUX

Présents : Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO

Représentés : Jean-Charles BRIDET représenté par Frédéric IAMETTI, Pierre COUTURIER représenté par Pascal LARGE, Nathalie LACOUR représentée par Valérie GRANGER, Yasminah LAMURE représentée par Yves ANDREUX

Absents et Excusés : Kévin JUILLARD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Fatma ARDA est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de dérogation au repos dominical pour l'ensemble des commerces de vente au détail, hors commerces de véhicules automobiles

Vu la délibération DE_2025_023 du 05 septembre 2025 de la commune de Vinzelles portant demande de dérogation au repos dominical pour l'ensemble des commerces de vente au détail, hors commerces de véhicules automobiles,

Vu la décision n°2025-372 du 24 décembre 2025 du Président prise par délégation du conseil communautaire émettant un avis favorable à ce que l'ensemble des commerces de vente au détail, hors commerces de véhicules automobiles, de la commune de Vinzelles soit autorisé à ouvrir les dimanches suivants :

- les dimanches 28 juin, 5, 12 et 19 juillet 2026 à l'occasion des soldes d'été ;
- le dimanche 30 août 2026 ;
- le dimanche 06 septembre 2026 ;
- le dimanche 29 novembre 2026 ;
- les dimanches 6, 13, 20, et 27 décembre 2026 à l'occasion des fêtes de fin d'année,

soit un total de onze dimanches.

Le Maire sollicite donc l'avis du conseil municipal afin d'établir la liste des dimanches où le repos dominical est supprimé pour l'année 2026 :

Proposition :

- les dimanches 28 juin, 5, 12 et 19 juillet 2026 à l'occasion des soldes d'été ;
- le dimanche 30 août 2026 ;
- le dimanche 06 septembre 2026 ;
- le dimanche 29 novembre 2026 ;
- les dimanches 6, 13, 20, et 27 décembre 2026 à l'occasion des fêtes de fin d'année,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Emet un avis favorable à ce que l'ensemble des commerces de vente au détail, hors commerces de véhicules automobiles, sur la commune de Vinzelles soit autorisé à ouvrir les dimanches suivants :

- les dimanches 28 juin, 5, 12 et 19 juillet 2026 à l'occasion des soldes d'été ;
- le dimanche 30 août 2026 ;
- le dimanche 06 septembre 2026 ;
- le dimanche 29 novembre 2026 ;
- les dimanches 6, 13, 20, et 27 décembre 2026 à l'occasion des fêtes de fin d'année,

soit un total de onze dimanches.

Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,
à Vinzelles, le 08 janvier 2026
Le Maire, Yves ANDREUX

